

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Affiché le 20.12.2022

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 26 Décembre 2022 à 16 heures, Salle des Mariages

Cher(e) Collègue,

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 19 Décembre 2022, le Conseil Municipal est à nouveau convoqué

Le lundi 26 Décembre 2022 à 16 heures
Mairie de VIRE NORMANDIE, Salle des Mariages

et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, les délibérations correspondantes aux questions inscrites à l'ordre du jour du 19 Décembre 2022 seront prises sans condition de quorum.

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Vire Normandie,


Marc ANDREU SABATER



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 19 Décembre 2022 à 20 heures 30, Salle des Mariages

Cher(e) Collègue,

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu à :

Mairie de VIRE NORMANDIE, Salle des Mariages Le lundi 19 Décembre 2022 à 20 heures 30
--

Il est rappelé, qu'en application du règlement intérieur en date du 16 décembre 2020, les questions orales doivent faire l'objet d'une demande par écrit au service des assemblées (secretariat.general@virenormandie.fr) au minimum 48 heures, soit deux jours ouvrés, avant la séance du Conseil Municipal. Si cette procédure n'est pas respectée, les questions transmises hors délais seront reportées au prochain Conseil Municipal.

Extrait du règlement intérieur du 16 décembre 2020

Article 6 : Questions orales (article L.2121-19 du CGCT)

« Les questions orales portent sur des sujets d'intérêt communal ou municipal.

Les questions orales sont traitées à la fin de chaque séance en questions diverses ; la durée consacrée à cette partie sera de 30 minutes au total.

Elles peuvent donner lieu à des débats. Elles ne donneront lieu à aucun vote, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Le texte des questions orales est adressé au maire 48 heures au moins avant la séance du conseil municipal et fait l'objet d'un accusé de réception.

Si l'objet des questions orales le justifie, le maire peut décider de les transmettre pour examen aux commissions thématiques concernées. Dans ce cas, le conseiller demandeur en sera informé par écrit.

Sinon le maire ou l'adjoint en charge du dossier répondra aux questions posées oralement par les conseillers municipaux lors de la séance de Conseil Municipal.

Les questions déposées après l'expiration du délai susvisé sont traitées à la séance ultérieure la plus proche ».

Je me permets de vous rappeler que pour toute correspondance avec le service des assemblées, il faut utiliser l'adresse mail secretariat.general@virenormandie.fr.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales les séances des Conseils Municipaux peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

*Conformément au règlement relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, **nous vous informons que cette séance est retransmise au public en direct sur le réseau INTERNET.** Aucun enregistrement vidéo n'est conservé.*

Le responsable de ce traitement est Monsieur le Maire de VIRE NORMANDIE.

Les personnes disposent d'un [droit d'accès](#) et [de rectification](#) des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour des motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer ces droits il convient d'adresser une demande écrite au Service de Communication de la Ville de Vire Normandie en justifiant de son identité. Vous pouvez aussi contacter le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Vire Normandie à l'adresse delegueRGPD@virenormandie.fr pour toutes questions ou renseignements complémentaires.

ORDRE DU JOUR

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC		
2022/12/19- 1.	Modification de la composition de la Commission communale d'accessibilité aux personnes handicapées	Marc ANDREU SABATER
2022/12/19- 2.	Accessibilité : rapport annuel 2022	Françoise FOUBERT
FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	Finances	
2022/12/19- 3.	Tarifs publics 2023	Annie ROSSI Chaque Maire délégué (e)
2022/12/19- 4.	Tarifs SPANC 2023	Annie ROSSI
2022/12/19- 5.	Cession à titre gracieuse de vélos électriques à l'intercommunalité	
2022/12/19- 6.	Budget principal – Décision modificative n° 4	
2022/12/19- 7.	Budget annexe le Pont de la Londe – Décision modificative n° 1	
2022/12/19- 8.	Budget annexe « Les Ajoncs » - Décision modificative n° 1	
2022/12/19- 9.	Budget annexe « Les Bleuets » - Décision modificative n° 2	
2022/12/19- 10.	Clôture budget annexe La Douitée	
2022/12/19- 11.	Subvention Inolya Garage Chatel	
2022/12/19- 12.	Convention cadre de gestion de services entre IVN et VN	
2022/12/19- 13.	Evolution sur taxe d'aménagement	
ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE		
	Jeunesse	Corentin GOETHALS
2022/12/19- 14.	Projet « Etape Numérique »	
PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPÉTENCES, FORMATION		
2022/12/19- 15.	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants – Article L 332-13 du Code Général de la Fonction Publique	Régis PICOT
2022/12/19- 16.	Délibération sur la modification de la participation de la collectivité concernant les tickets restaurant	
2022/12/19- 17.	Délibération portant création du tableau des emplois et des effectifs de Vire Normandie	

URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE		
	Patrimoine	Lucien BAZIN
2022/12/19- 18.	Acquisition de la parcelle cadastrée BI 52 située au Bourg Lopin	
2022/12/19- 19.	Acquisition des parcelles cadastrées BK 345 et BK 348 situées rue des Noës Davy	
2022/12/19- 20.	Cession de parcelle cadastrée AZ 26 située rue de la Planche	
2022/12/19- 21.	Cession de la parcelle cadastrée AN 551	
	Habitat	Nicole DESMOTTES
2022/12/19- 22.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	
2022/12/19- 23.	OPAH RU : Opération Façade – subventions	
PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALISÉS		
2022/12/19- 24.	Conventions entre le Département et la commune de Vire-Normandie, relatives à la gestion de 3 ouvrages d'art de franchissement au-dessus de la voie verte n° V4-02	Gérard MARY
2022/12/19- 25.	Convention entre le Département et la commune de Vire-Normandie, relative à la gestion d'un ouvrage d'art de franchissement de la RD 524 par la VC3	
2022/12/19- 26.	Prestation de levé géoréférencé du réseau d'éclairage public de la commune.	
MOBILITÉ, CIT'ERGIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE		
2022/12/19- 27.	Adhésion de la commune de Colombelles au SDEC ÉNERGIE	Gilles MALOISEL
Communes déléguées		
Commune déléguée de Vire		
	Éducation	Cindy COIGNARD
2022/12/19- 28.	Renouvellement de la convention avec la CAF pour le financement du CLAS 2022-2023	
2022/12/19- 29.	Demande de prolongation de l'agrément « centre social » pour le CSC municipal Charles Lemaître sur l'année 2023	
2022/12/19- 30.	Avenant n° 3 de prolongation à la convention de partenariat entre l'APAEI du Bocage Virois et la Commune de VIRE NORMANDIE	
2022/12/19- 31.	Renouvellement de la convention AROEVEN 2023	
2022/12/19- 32.	Renouvellement de l'adhésion à Vacances Ouvertes 2023	

Commune déléguée de Coulonces		
2022/12/19- 33.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lotn° 3)	Gilles MALOISEL
2022/12/19- 34.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lotn° 11)	
2022/12/19- 35.	Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir (lotn° 12)	
Commune déléguée de Roullours		
2022/12/19- 36.	Acquisition d'une bande de terrain – Les Belles Voies	Nicole DESMOTTES

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire de Vire Normandie,


Marc ANDREU SABATER

